



Commune de Beauvechain

Agenda 21 Local Programme Communal de Développement rural Présentation générale

Mai 2011

Dans la déclaration de politique communale relative à la période 2007-2012, les autorités locales réaffirmaient leur souhait d'une ruralité conviviale :

"Notre ruralité, c'est notre richesse.

Nous ne voulons ni d'une cité-dortoir, encore moins d'un village où nos aînés n'auraient plus leur place et où nos jeunes ne pourraient se loger et s'épanouir.

Pour la préserver et la dynamiser, le collège veillera, en cours de mandature, à l'élaboration d'un nouveau Plan Communal de Développement Rural.

Ce dernier sera le fruit d'une adhésion concrète de la population à la démocratie participative et au développement durable.

Seront privilégiés, les axes favorisant la vie conviviale en société."

Le précédent **Programme Communal de Développement Rural** (PCDR), formalisé en 1998 et entré en vigueur en 1999 pour une durée de 10 ans, a permis l'initiation et la réalisation de nombreux projets.

Parmi les plus emblématiques, relevons : la place communale à Beauvechain, la maison de village à Hamme-Mille, les logements moyens intergénérationnels à Hamme-Mille et la maison de village et maison communale d'accueil de l'enfance à Beauvechain.

Des moyens financiers conséquents, s'élevant à quelque 9,5 millions d'Euros ont été mobilisés ; ils se répartissent comme suit :

Moyens financiers / PCDR			
	Coût	Subsides	Fonds propres
Conventions développement rural			
Réalisé	3.810.034	2.885.448	925.486
Adjugé ou en procédure d'adjudication	2.624.000	1.816.000	808.040
Total	6.434.934	4.701.448	1.733.526

Travaux induits	1.965.522	306.050	1.659.472
Investissements			
Programme général en développement rural	1.092.219	417.513	674.706
TOTAL	9.492.675	5.425.011	4.067.664

A Beauvechain, le pari des prochaines décennies sera celui du maintien de sa ruralité avec sa qualité de vie. Les autorités communales entendent tout mettre en œuvre pour le relever avec succès.

Pour ce faire, elles se sont dotées d'une série d'outils de gestion intégrant les grandes composantes de la vie communale (Schéma de Structure Communal, Règlement Communal d'Urbanisme, Plan paysage, Plan P.L.U.I.E., Plan interCommunal de Mobilité, Plan Communal de Développement de la Nature, Plan du Logement, Plan triennal des travaux...).

Avec les six communes de l'Est du Brabant Wallon, elle a en outre créé le Groupe d'Action Locale "Culturalité en Hesbaye Brabançonne" dont l'objectif est de valoriser les ressources naturelles et culturelles du canton.

Pour assurer une cohérence la plus grande possible aux politiques et actions entreprises dans le cadre de ces plans, schémas directeurs et collaborations diverses, les autorités locales ont décidé de les inscrire dans un cadre global : celui du **développement durable**.

Dès lors, le nouveau PCDR se caractérise par une dimension nouvelle, à savoir celle d'un "**Agenda 21 Local**" qui fera office de Contrat d'Avenir Local.

Pour l'établir, la Commune a fait appel à un auteur de projet, le Bureau Aménagement sc, et à un organisme d'accompagnement, la Fondation Rurale de Wallonie.

Un pré-diagnostic élaboré par l'auteur de projet a été confronté au ressenti des habitants au cours de six réunions d'information (novembre-décembre 2009).

Les concitoyens ont été conviés à rejoindre les membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) afin de participer à la définition de défis mobilisateurs, d'objectifs ambitieux et de projets originaux pour faire de Beauvechain une commune agréable à vivre et où chacun trouve sa place.

Quatre grandes thématiques ont été débattues, à savoir : cohésion sociale, cadre de vie, mobilité ainsi qu'agriculture et productions locales.

Les membres de la CLDR ont proposé des projets concrets au Collège communal, projets qui forment le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Celui-ci, d'une durée de dix ans pourra être mis en œuvre après approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

Penser globalement et agir localement en prenant en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles de la commune et en gardant à l'esprit que nous ne disposons que d'un usufruit bien temporaire sur notre patrimoine sera la ligne de conduite des autorités locales pour la décennie à venir.

Agenda 21 Local – PCDR

Secrétariat et suivi général

Monsieur Vincent BULTEAU, Conseiller en Environnement et en Mobilité

Tél. : 010/86.83.13

Fax : 010/86.83.01

Email : environnement@beauvechain.be

Suivi administratif

Monsieur Benoît VERMEIREN, Chef des Services administratifs et aux Citoyens

Tél. : 010/86.83.18

Fax : 010/86.83.01

Email : servicesadministratifs@beauvechain.be

Suivi technique

Madame ir. arch. Myriam HAY, Chef des Services techniques

Tél. : 010/86.83.35

Fax. 010/86.83.31

Email : servicestechniques@beauvechain.be

Accompagnement

Fondation Rurale de Wallonie

Bureau Régional de la Hesbaye

Messieurs Claude PILET et Nicolas LECUIVRE, Agents de développement

Zoning Industriel

1360 Perwez

Tél.: 081/42.04.90

Fax : 081/41.36.42

Email : cpilet@frw.be